

Ma 1ère année

au cabinet comptable 3A



Vous voulez faire appel au cabinet 3A pour un accompagnement comptable, fiscal et juridique ?

Voici un résumé de votre première année en tant que client 3A.

CRÉATION D'ENTREPRISE

ACCOMPAGNEMENT À LA CRÉATION

- Définition de votre projet
- Établissement du prévisionnel
- Constitution de votre société ou entreprise individuelle

Nous vous proposons des lettres de mission spécifiques en fonction de vos besoins.



AU DÉMARRAGE

15 %

1.

Rendez-vous de prise de connaissance.

30 %

2.

Éventuelle visite de votre entreprise et revue du processus comptable existant.

40 %

3.

Mise en place des procédures comptables et du calendrier.

TOUTE L'ANNÉE



- Vous transmettez aux comptables les pièces comptables sur une plateforme digitale (périodicité variable en fonction du volume de pièces)
- Le cabinet fait les déclarations de TVA (La périodicité varie en fonction de votre régime fiscal)

VOUS SOUHAITEZ RÉCUPÉRER UN DOCUMENT ?

La plateforme digitale utilisée par 3A est un lieu de stockage sécurisé de vos documents comptables. Il vous permet de consulter vos documents et de les télécharger à tout moment.

PONCTUELLEMENT

- Secrétariat juridique courant (changement d'objet social, transfert de siège...)
- Assistance en cas de contrôle fiscal
- Attestations
- Conseils divers

APRÈS LA CLÔTURE COMPTABLE

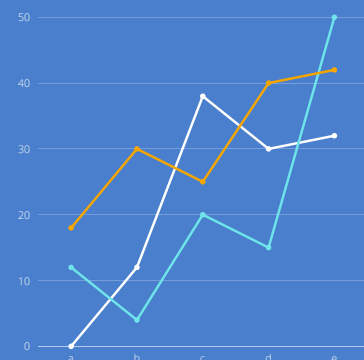
- En période de bilan : le cabinet 3A échange avec le service financier de l'entreprise ou le gérant ou toute autre personne responsable sur les opérations d'inventaire :
 - travail sur les créances clients,
 - vérification des opérations complexes,
 - inventaire des stocks et des immobilisations...



PRÉSENTATION DES COMPTES DE L'ENTREPRISE

- Le cabinet 3A établit les comptes de votre entreprise et vous les transmet dans un format classique.
- Les comptes vous sont présentés par un expert-comptable et peut à la demande revêtir la forme de bilan imagé afin que vous disposiez d'un résumé clair et visuel des éléments clés des comptes.

Nous pouvons vous accompagner auprès de votre banquier pour lui présenter les comptes.



Dans les 6 mois de la clôture comptable

L'étape de l'établissement du juridique annuel :

- Assemblée Générale d'Approbation des Comptes (AGOA)

Pour en savoir plus, vous pouvez nous contacter :

www.3aoverseas.com

| 02 62 20 21 07